

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROULLET ST ESTEPHE**

-----

L'an deux mil dix, le 10 mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **27**

Nombre de membres de la commission consultative : **5**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : **26** (dont 4 pouvoirs)

Date de la convocation : 04 mars 2010

**Présents** : Messieurs KERJEAN, KLEIN, BOUCHERE, LACROIX, DE SOUSA, JOURDAIN, POT, MORALES, COUDRIN, GARDAIS, POIREAU, GUILLORIT, MONTALESCOT, Mesdames LABUSSIÈRE, SIMONET, DESMET, BALAN, GAUTHIER, MOREAU, DUFOUR, ROCHARD, AFGOUN.

**Commission consultative** : Mme CONTAMINES.

**Absents excusés** : MM. VALLAT, BAUDRY, CROISARD, TANNE, Mmes LEGER, BARBAT, LASSALLE, PITON.

**Ont donné un pouvoir** : Mmes BARBAT, LASSALLE, MM VALLAT, EGYED.

**Secrétaire de séance** : Mme DESMET Sophie

**COMMUNE**

**Approbation du compte de gestion 2009**

Le compte de gestion de 2009 de monsieur le Trésorier de La Couronne est adopté à la majorité (9 abstentions)

**ASSAINISSEMENT**

**Approbation du compte de gestion 2009**

Le compte de gestion de 2009 de monsieur le Trésorier de La Couronne est adopté à la majorité (9 abstentions)

L'an deux mil dix, le 10 mars, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de ROULLET-ST-ESTEPHE, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul KERJEAN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **27**

Nombre de membres de la commission consultative : **5**

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : **27** (dont 4 pouvoirs)

Date de la convocation : 04 mars 2010

**Présents** : Messieurs KERJEAN, KLEIN, BOUCHERE, LACROIX, DE SOUSA, JOURDAIN, POT, MORALES, COUDRIN, GARDAIS, POIREAU, GUILLORIT, MONTALESCOT, Mesdames LABUSSIÈRE, SIMONET, DESMET, BALAN, GAUTHIER, MOREAU, LEGER, DUFOUR, ROCHARD, AFGOUN.

**Commission consultative** : Mme CONTAMINES, PITON.

**Absents excusés** : MM. VALLAT, BAUDRY, CROISARD, TANNE, Mmes BARBAT, LASSALLE.

**Ont donné un pouvoir** : Mmes BARBAT, LASSALLE, MM VALLAT, EGYED.

**Secrétaire de séance** : Mme DESMET Sophie

### **Débat d'orientations budgétaires 2010**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les points essentiels pour la préparation du budget primitif 2010, à l'appui de tableaux et graphiques, notamment l'évolution de la fiscalité et de la dette et les dépenses du chapitre 012.

### **Tarifs assainissement collectif**

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'augmenter les tarifs de 5%, soit :

- consommation part collectivité : 1.1905 € HT le m3.

Ce nouveau tarif sera applicable à compter de la prochaine facturation au mois de juin 2010.

### **Acquisition de l'ancienne gare du Four à Chaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que monsieur LALARDERIE est d'accord pour céder gratuitement à la Commune l'ancienne gare du Four à Chaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

✓ d'acquérir à titre gratuit l'ancienne gare du Four à Chaux ainsi qu'un bout de terrain pour en permettre l'accès, située sur la parcelle cadastrée à la section A sous le numéro 1169 appartenant à la société CALACO.

✓ s'engage à réaliser les travaux de restauration et de clôture au plus tard dans les 12 mois après la signature de l'acte de cession,

✓ dit que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune,

✓ autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir.

### **Création d'emplois**

Suite aux avancements de grade, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer les emplois ci-dessous :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de rédacteur chef.

### **CU 10C 0006 : réalisation d'un lotissement de 13 lots**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le CU déposé le 26 janvier 2010 pour l'aménagement d'un lotissement de 13 lots.

Considérant que le terrain n'est pas desservi en électricité et que la voirie (chemin blanc) est insuffisante pour l'opération projetée,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas instituer de PVR et demande à ce que ce projet s'intègre dans un schéma d'ensemble.

### **Tempête « Xynthia »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1000 € à l'association des maires de Charente-Maritime pour les sinistrés de la tempête « Xynthia ».

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

### **Acquisition de l'immeuble de l'esthéticienne**

Compte tenu de l'exiguïté de ses locaux actuels, l'esthéticienne a un projet de rénovation dans les locaux de l'ancien café du Périgord.

Afin de dégager ce carrefour, il semble intéressant de pouvoir faire l'acquisition de ce local.

Le prix proposé est de 40 000 €.

Après en avoir longuement délibéré, il est demandé à monsieur le Maire de renégocier car le prix proposé est jugé trop élevé.

Séance levée à 20 h 45.

A Roullet-St-Estèphe, le 18 mars 2010

Le Maire,

Jean-Paul KERJEAN